

En finir avec les idées fausses sur les fonctionnaires et la fonction publique

Bernadette GROISON



LE LIVRE

83 idées fausses sur les fonctionnaires et la fonction publique démontées dans un petit livre de poche pour tordre le cou aux clichés et rétablir des vérités.

Plus la crise économique et sociale se prolonge, plus les discours divisant les citoyens se multiplient. Alors que la croissance est en panne, que l'on parle beaucoup du déficit public, on entend dire que ce serait « la faute des fonctionnaires ». Les agents de la fonction publique de l'État (et particulièrement les enseignants et les personnels de l'éducation), ceux des collectivités territoriales et des hôpitaux, qui représentent au total plus de 5 millions de personnes en France, seraient « trop nombreux », « pas assez efficaces ». Ils seraient « mieux payés que les salariés du privé », « préservés de la précarité » et « privilégiés grâce la garantie de l'emploi » dont ils bénéficient. L'État et les collectivités qui les emploient seraient un « millefeuille indigeste responsable du gaspillage des deniers publics ».

Comment stopper la propagation de ces poncifs aussi inexacts que nocifs ? Qui sait ce qu'est un fonctionnaire ? Que sait-on des agents précaires ? Comment et combien sont-ils payés ? Où travaillent-ils ? Comment sont-ils recrutés ? Services publics, fonction publique, n'est-ce pas un peu la même chose ? Qui sait qu'un fonctionnaire sur cinq n'a pas la sécurité de l'emploi, que l'on peut travailler dans la fonction publique et vivre en-dessous du seuil de pauvreté, qu'au même niveau d'études, un professeur gagne 30 % de salaires en moins qu'un ingénieur dans le privé... et que la société a besoin de l'investissement public pour préparer un avenir du bien vivre pour tous... ? **Bernadette Groison a écrit ce livre pour répondre à 83 questions de ce type, fournir une réponse argumentée aux campagnes de dénigrement des fonctionnaires, au « fonctionnaire *bashing* » et pour rétablir des vérités - sans complaisance et sans masquer les réalités, en s'appuyant sur des sources précises et fiables. Car si l'on tient à la fonction publique, il faut savoir l'expliquer telle qu'elle est, parler des fonctionnaires tels qu'ils sont.**

Ce petit livre (176 pages) édité dans un format poche au prix accessible de 5 € est édité par Les Éditions de l'Atelier, en partenariat avec La Fédération syndicale unitaire (FSU), deuxième organisation syndicale de la fonction publique de l'État, et première fédération de l'éducation nationale.

L'AUTEURE

Bernadette GROISON est depuis 2010, Secrétaire Générale de la FSU.

CONFÉRENCE DE PRESSE avec Bernadette GROISON

Mercredi 10 Septembre à 9H30

au Conseil économique, social et environnemental - Salle Hypostyle

Merci de confirmer votre participation auprès de : carole.lozano@editionsatelier.com ou de presse@fsu.fr

EN LIBRAIRIE À PARTIR DU 11 SEPTEMBRE 2014

En finir avec les idées fausses sur les fonctionnaires et la fonction publique

Bernadette GROISON

Édité par les Éditions de l'Atelier, en partenariat avec la FSU

176 p. - 5 € (POCHE)

RELATIONS PRESSE ÉDITIONS DE L'ATELIER :

Carole LOZANO - 06 76 97 62 20

carole.lozano@editionsatelier.com

RELATIONS PRESSE FSU :

Philippe CASTEL - 06 72 53 91 13

presse@fsu.fr

2. « Il y a trop de fonctionnaires en France. »

-> Moins de fonctionnaires, c'est aussi moins de services rendus.

Entre 1990 et 2012, le nombre de d'agents publics, tous statuts et hors emplois aidés, est passé de 4 257 700 à 5 372 600, soit une progression de l'effectif de 26,2 % sur cette période. Dans le même temps, l'emploi total (salariés et non-salariés) est passé de 23 651 303 à 26 874 929 personnes en emploi, soit une progression de 13,6%. Et la population a crû de 12,5 %. Ces évolutions démographiques se caractérisent, d'une part, par un taux de natalité parmi les plus forts d'Europe et, d'autre part, par une espérance de vie qui s'allonge, impliquant qu'une partie de plus en plus importante de la population vit plus longtemps. Ces deux éléments démographiques structurants créent des besoins. Le nombre de jeunes à accueillir sur les bancs de l'école est plus important, et il faut des enseignants et d'autres personnels d'éducation (administratifs, infirmiers, assistants sociaux, techniques, CPE, CO-Psy, etc.) pour assurer la mission de service public d'éducation. Il y a aussi davantage de personnes âgées, et des demandes nouvelles apparaissent, liées notamment à la dépendance et aux problématiques de santé spécifiques qui se posent. De même, l'accroissement des inégalités, la montée du chômage et la nécessité de réduire la « fracture sociale » constituent autant de nouveaux défis impliquant une intervention publique. La fonction publique doit pouvoir assumer de manière efficace ses missions d'intérêt général et garantir l'accès aux droits de toutes et tous. Non seulement les politiques de réduction d'effectifs ne concourent pas à la relance, mais elles fragilisent le modèle social et accroissent les inégalités sociales et territoriales. Les missions de contrôle de l'Etat – qu'elles soient de l'Egalité, fiscales, sanitaires, etc. – ne sont plus correctement assumées : cela fait peser des risques sur les citoyens ou sur le pays tout entier, qu'il s'agisse du contrôle de la traçabilité alimentaire (qu'on se rappelle, par exemple, le scandale des lasagnes à la viande de cheval en 2013) ou de la lutte contre l'évasion fiscale. Dire qu'il y a trop de fonctionnaires est donc une posture idéologique qui réduit la fonction publique et ses missions à un coût, sans se pencher sur les besoins sociaux auxquels elle répond, ni sur les besoins nouveaux qui demandent à être satisfaits (voir l'idée fautive n° 1).

7. « Avoir la sécurité de l'emploi à vie dans la même fonction entraîne de la démotivation et aboutit à un travail inefficace. »

-> " Les salariés travaillent moins efficacement lorsqu'ils sont sous la menace permanente du chômage.

Faudrait-il renoncer définitivement au statut garantissant l'emploi et au contrat à durée indéterminée dans le privé? La précarité est-elle la carotte qui décuplerait la motivation des salariés ? C'est en réalité le contraire qui se produit. Comment, même avec la meilleure volonté, s'engager efficacement dans un projet, s'investir dans une mission, travailler en équipe lorsque l'on est précaire, que son avenir est menacé ou que l'on n'a aucune assurance sur le maintien de son emploi ? Il ne faut pas oublier que l'action publique doit assurer une égalité de traitement de tous les usagers sur tout le territoire. Les salariés qui mettent les politiques publiques en œuvre doivent être à l'abri de toute corruption, de tout lobbying. Leur sécurité matérielle est ainsi indispensable au bon fonctionnement du service public. L'action publique a aussi besoin de continuité, et nécessite un investissement dans la durée. Tout cela justifie et explique certains aspects du statut des fonctionnaires comme la séparation du grade et de l'emploi ainsi que la garantie de l'emploi. Ces garanties comportent des contreparties, notamment l'obligation faite à tout fonctionnaire de rejoindre le poste sur lequel il est affecté, là où existent des besoins, en fonction de l'« intérêt du service ». Le statut est aussi une protection efficace contre la corruption dont on voit les ravages dans les pays où les conditions de rémunération et de travail des fonctionnaires sont très précarisées. N'oublions pas que les services publics fonctionnent d'abord grâce à l'engagement de leurs agents. Leur motivation passe donc heureusement par d'autres facteurs que la peur de perdre leur emploi : satisfaction des usagers, dynamique du travail collectif, formation, etc. Et si, plutôt qu'une politique à courte vue maniant tantôt la carotte et tantôt le bâton, on s'appuyait à la fois sur le sens du service public qui anime la masse des agents et sur le désir qu'ils ont, comme la plupart des salariés, de bien faire leur travail ?

11. « Travailler dans la fonction publique permet d'échapper à la pauvreté. »

"Toute personne qui travaille devrait être à l'abri de la pauvreté!

Malheureusement le phénomène des travailleurs pauvres se rencontre aussi dans la fonction publique. Dans la fonction publique territoriale, une partie des personnels titulaires peut être à temps non complet, c'est à dire à temps « partiel » sans l'avoir choisi. C'était le cas de 13% des agents en 2007, souvent dans les filières les plus féminisées (culture, administration, social, animation). Dans cette situation, la rémunération perçue est le plus souvent proche du seuil de pauvreté. En effet, le salaire mensuel net perçu par les employés et ouvriers de la fonction publique territoriale est de 1 609 euros en 2011. Les agents à temps incomplet sont fréquemment à mi-temps, donc avec un salaire proche de 800 euros, le seuil de pauvreté monétaire se situant en 2011 à 977 euros. Parmi les agents non titulaires, deux facteurs se conjuguent : les périodes de chômage entre deux contrats et les temps partiels subis. La rémunération est, à l'arrivée, trop faible pour prémunir de la pauvreté une personne seule ou un ménage monoparental. Pour une personne contractuelle, embauchée pour des fonctions administratives, fréquemment employée à 70%, le salaire mensuel net sera d'environ 800 euros par mois. Enfin, des dizaines de milliers de personnes en contrat d'insertion sont employées par les ministères, notamment celui de l'Éducation nationale, par les collectivités ou les établissements hospitaliers : SMIC horaire et temps incomplets (maximum de 20 heures hebdomadaires pour un contrat unique d'insertion [CUI]) conduisent à une situation de pauvreté. Pour ces personnes, la précarité des contrats limités dans la durée s'ajoute à la faiblesse des revenus.



49. « Les impôts des contribuables financent le déficit des régimes de retraite des fonctionnaires. »

-> « Les régimes de retraite des fonctionnaires qui sont excédentaires servent au contraire à combler d'autres régimes déficitaires. »

Les salaires et les pensions des fonctionnaires de l'Etat sont payés par le budget de l'Etat. La Cour des comptes estime que le programme budgétaire créé pour le versement des pensions des retraites aux militaires et aux fonctionnaires de l'Etat est excédentaire de 204 millions d'euros en 2013. Les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers sont affiliés à la Caisse nationale de retraite des collectivités locales, la CNRA. Cette caisse est elle aussi excédentaire : en 2012, la CNRA a reçu 16,9 milliards d'euros de cotisations et versé 15,9 milliards d'euros de prestations. Les agents non titulaires de la fonction publique cotisent au régime général de la Sécurité sociale. Parmi les caisses déficitaires, on peut citer celle des mines, puisqu'il n'y a plus de mineur en activité ; celle des exploitants agricoles puisque le nombre d'agriculteurs n'a cessé de diminuer dans le pays au cours des dernières décennies. Pour l'équilibre des caisses de retraite, il est procédé à des transferts de ressources des caisses excédentaires vers les caisses déficitaires : c'est la compensation démographique. A ce titre, les régimes de retraite des fonctionnaires font partie de ceux qui versent une à l'équilibre d'autres régimes. Le Conseil d'orientation des retraites estime que « en 2011, la compensation a représenté une ressource importante pour le régime des non-salariés agricoles (3,7 milliards d'euros) ou encore le régime des artisans et commerçants (1,2 milliards d'euros). Elle a à l'inverse représenté une dépense pour la CNAV (4,7 milliards d'euros), les collectivités locales (1,6 milliard d'euros) ou encore le régime de la fonction publique de l'Etat (1,7 milliard d'euros).»

64. « On devrait réduire le budget de fonctionnement de l'Etat pour qu'il puisse soutenir des investissements d'avenir. »

-> " Une bonne part du budget de fonctionnement de l'Etat correspond justement à un investissement de long terme !

La formation des jeunes, le développement de la recherche, par exemple, sont-ils autre chose que des investissements ? Tout comme la prévention de la récidive ou de la délinquance juvénile, la mise en œuvre d'un plan d'hygiène bucco-dentaire ou, dans un tout autre domaine, l'amélioration de la collecte de l'impôt et la lutte contre la fraude fiscale. Cela implique certes des investissements matériels, mais surtout des investissements humains : former, recruter, payer des professeurs, des chercheurs, des éducateurs ou des agents des finances publiques. Un équipement scientifique de pointe n'est pas un investissement si l'on n'a pas les personnels pour le faire fonctionner ! L'avenir, ce sont autant les hommes et les femmes que les bâtiments. L'ignorer relève d'une politique à courte vue et d'impréparation de l'avenir. Sortir de la crise durable dans laquelle est plongée la France depuis 2008 suppose que les services publics et la fonction publique soient les fers de lance d'un nouveau mode de développement socialement et écologiquement responsable, basé sur la formation, la transition énergétique, la recherche. La fonction publique peut et doit avoir un rôle d'anticipation dans cette fonction.

LE LIVRE COMPREND QUELQUES ENCADRÉS, comme :

Qui sont les fonctionnaires ?

5,3 millions de personnes sont employées selon les dispositions du droit public. Parmi elles, les titulaires sont fonctionnaires ; près d'une sur cinq est non titulaire, employée par contrat. Il faut noter que certaines missions de service public sont assurées par des salariés qui ne relèvent pas de la fonction publique. Ainsi, par exemple, les salariés des organismes de protection sociale ne sont pas fonctionnaires, ni les personnels de l'enseignement privé sous contrat ou ceux des hôpitaux à but non lucratif. Parmi les agents de Pôle emploi, on ne compte qu'une fraction (10 % environ) de personnels de droit public, tous contractuels. Si des dispositions essentielles sont communes à ces 5,3 millions d'agents, d'autres reconnaissent des spécificités, notamment selon la personne publique qui les emploie : l'Etat, une collectivité territoriale ou un hôpital public. La loi distingue donc les trois « versants » de la fonction publique : la fonction publique de l'Etat (FPE), la fonction publique territoriale (FPT) et la fonction publique hospitalière (FPH). Parmi les fonctionnaires de l'Etat, on trouve les personnels des administrations centrales, des services déconcentrés et de leurs établissements publics (préfectures, administration pénitentiaire, protection judiciaire de la jeunesse, culture, emploi, etc.), les enseignants, les chercheurs, les policiers... Parmi ceux de la fonction publique territoriale, on trouve les agents administratifs et techniques des communes, des départements et des régions ou ceux de leurs établissements publics. Ils exercent dans des filières sociales, culturelles, de sécurité (les sapeurs-pompiers) ou techniques comme les agents territoriaux des établissements locaux d'enseignement, les agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). Parmi ceux de la fonction publique hospitalière, on recense les personnels des hôpitaux ou ceux des établissements médico-sociaux ou des établissements publics s'occupant des personnes âgées. D'autres agents publics ne relèvent pas du statut de la fonction publique mais leur emploi est régi par des règles très proches ; c'est par exemple le cas des militaires, des magistrats de l'ordre judiciaire, des praticiens hospitaliers ou des ouvriers d'Etat qui travaillent surtout au ministère de la Défense. Enfin, pour des raisons historiques, il subsiste encore des fonctionnaires dans certaines entreprises qui sont devenues des sociétés anonymes comme La Poste ou France Télécom (devenu Orange).

Encadré p. 28

Le salaire des fonctionnaires

Le salaire d'un fonctionnaire se compose, d'une part, du traitement indiciaire et, d'autre part, de primes (sur ce point voir l'encadré « Des primes très variables »). Le traitement indiciaire est le produit du nombre de points d'indice par la valeur du point, fixée par le gouvernement. Le nombre de points est déterminé par l'échelon du fonctionnaire dans son corps ou cadre d'emplois, résultant de sa carrière. Les corps et cadres sont classés au sein de trois catégories, en fonction de la qualification requise pour y être recruté : A (Bac 3), B (Bac) et C. La « grille » créée de la cohérence et de la solidarité entre les agents, assure la transparence des rémunérations.

Encadré p. 38-39

Première partie : IDÉES REÇUES SUR LES FONCTIONNAIRES

« LES FONCTIONNAIRES SONT TROP NOMBREUX ET PAS ASSEZ EFFICACES : CE SONT DES PRIVILÉGIÉS. »

Sur les personnels et agents de la fonction publique

1. « L'État emploie de plus en plus de fonctionnaires. »
2. « Il y a trop de fonctionnaires en France. »
3. « Les fonctionnaires coûtent cher aux contribuables et ne créent pas de richesses. »
4. « La France est le pays d'Europe qui a le nombre de fonctionnaires le plus important, rapporté au nombre d'habitants. »
5. « Tous ceux qui travaillent dans la fonction publique ont la garantie de l'emploi. »
6. « Les fonctionnaires sont protégés par un statut qui coûte cher au pays. »
7. « Avoir la sécurité de l'emploi à vie dans la même fonction entraîne de la démotivation et aboutit à un travail inefficace. »
8. « Les fonctionnaires ne se rendent pas compte de la précarité et de l'insécurité de la situation des salariés du privé. »
9. « Avoir son salaire gelé le temps que la crise passe, c'est acceptable pour un fonctionnaire parce que son emploi est garanti. »
10. « Il vaut mieux être fonctionnaire que smicard dans le privé. »
11. « Travailler dans la fonction publique permet d'échapper à la pauvreté. »
12. « Les fonctionnaires titulaires ne se préoccupent pas du sort des contractuels dont le statut est souvent très précaire. »
13. « Les fonctionnaires sont surreprésentés dans les instances politiques. »
14. « Les fonctionnaires sont plus absentéistes que les salariés du privé. »
15. « Les retraites des fonctionnaires sont plus importantes que celles du secteur privé. »
16. « Il y a autant d'inégalités hommes/femmes dans la fonction publique que dans le privé. »
17. « Pour être muté ou promu, il faut être syndiqué. »
18. « Les fonctionnaires sont toujours en grève. C'est normal, leurs jours de grève sont payés ! »
19. « Dans le système actuel, un fonctionnaire incompetent peut rester à son poste même si tout le monde sait qu'il est inefficace. »
20. « Les syndicats de fonctionnaires sont corporatistes, réactionnaires, hostiles à toute réforme. »

Sur les enseignants

21. « Les enseignants sont déconnectés de la vie des entreprises et de la réalité du travail dans le privé. »
22. « Un enseignant travaille moins qu'un salarié du secteur privé. »
23. « Les syndicats enseignants défendent leurs intérêts et pas celui des élèves et des parents. »
24. « Les enseignants ont trop de congés par rapport aux autres salariés. »
25. « Les professeurs d'école maternelle ne devraient pas avoir besoin d'un niveau Bac +5 pour enseigner. »
26. « Les professeurs du second degré se contentent de faire leur cours sans se préoccuper des élèves. »
27. « Les enseignants-chercheurs ne travaillent que quatre à huit heures par semaines d'octobre à avril. »
28. « Les enseignants réclament toujours plus de moyens pour l'école pour éviter de se remettre en cause dans l'efficacité de leur travail. »
29. « Les enseignants-chercheurs sont tellement attachés à leur liberté d'enseignement et de recherche qu'ils rechignent à tout contrôle de leur travail. »
30. « Les établissements privés sont plus efficaces que les établissements publics. »
31. « Garder très longtemps à l'école des jeunes qui sont en échec, cela ne sert à rien. »
32. « Les universités françaises sont mauvaises. La preuve, aucune d'entre elles n'arrive dans le « top 10 » des universités mondiales. »
33. « Les enfants d'enseignants réussissent mieux que les enfants des autres catégories sociales. »

Sur le rôle de la fonction publique et du secteur public

34. « Le secteur privé est plus efficace que le secteur public parce qu'il est moins bureaucratique et parce qu'il est stimulé par la concurrence. »
35. « Le secteur public est moins innovant que le secteur privé parce qu'il n'a pas la préoccupation de trouver de nouveaux profits. »
36. « L'État ne doit plus se mêler de tout. Il n'est pas compétent dans nombre de domaines comme la banque et l'économie. »
37. « L'administration française est trop tatillonne et trop procédurière. Elle décourage l'initiative. »
38. « Les contrôles incessants des inspecteurs du travail empêchent les entreprises de travailler. »
39. « Les normes alimentaires et sanitaires imposées par l'État sont excessives. »
40. « Les fonctionnaires ne sont pas à l'écoute des usagers. »
41. « Depuis la loi de décentralisation de 1982, les collectivités territoriales n'ont cessé de s'endetter sur le dos des contribuables. »
42. « Les collectivités territoriales françaises ont tendance à être dépensières. »

Sur les finances publiques

43. « On paie de plus en plus d'impôts à cause de l'augmentation du nombre de fonctionnaires. »
 44. « Au vu de la situation économique de la France, il est normal que tout le monde, y compris les fonctionnaires, fasse des sacrifices. »
 45. « Aider financièrement les entreprises à être compétitives est plus efficace que dépenser toujours plus pour l'État et les collectivités territoriales. »
 46. « Les salaires des fonctionnaires progressent mécaniquement sans qu'on tienne compte de l'efficacité du travail des intéressés. »
 47. « L'augmentation du nombre de fonctionnaires est la principale cause de l'endettement de l'État. »
 48. « La construction des bâtiments publics au frais des entreprises privées permet à l'État de faire des économies. »
 49. « Les impôts des contribuables financent le déficit des régimes de retraite des fonctionnaires. »

Sur les collectivités territoriales et la fonction publique de l'Etat

50. « L'administration française est un "mille-feuille territorial" où les fonctions des différentes administrations « doublonnent » au lieu de se compléter. »
 51. « L'administration de la vie locale est devenue trop complexe pour la laisser dans les mains des élus locaux. »
 52. « L'administration de nos voisins européens (Allemagne et Royaume-Uni) fonctionne mieux que l'administration française avec moins de communes et des régions plus grandes. »

Seconde Partie : LES FAUSSES SOLUTIONS

Moins de fonctionnaires rendra la fonction publique plus efficace là où elle doit l'être et l'obligera à déléguer ce qu'elle ne sait pas faire au secteur privé

53. « On devrait exiger des fonctionnaires d'être moins nombreux, de travailler davantage et les payer plus en contrepartie. »
 54. « Pour disposer d'une fonction publique à l'image de la population, il faut recruter sans concours. »
 55. « On devrait mettre fin au statut des fonctionnaires et les faire revenir dans le droit commun en leur faisant signer des contrats régis par le Code du travail. »
 56. « Pour attirer tous les talents, il faut recruter dans le secteur privé et modifier le statut. »

Fusionner les collectivités territoriales permettra de faire des économies et simplifiera les démarches des usagers

57. « Il y a trop de collectivités territoriales en France, on devrait en fusionner pour en réduire le nombre. »
 58. « On devrait supprimer les départements qui sont un échelon obsolète de l'administration française. »
 59. « La réduction du nombre de communes, la suppression des départements et la fusion des régions permettront de faire des économies et de supprimer des postes de fonctionnaires. »
 60. « La fonction publique, l'Éducation nationale devraient être gérées comme une entreprise. Cela leur permettrait d'être plus efficaces. »
 61. « On devrait limiter le pouvoir budgétaire des élus pour limiter le gaspillage des deniers publics. »

On devrait réduire le rôle de l'Etat et déléguer plus au privé

62. « Réduire les dépenses publiques est la seule solution pour que l'État fasse des économies. »
 63. « L'État devrait se limiter à assurer certaines fonctions : la police, la justice, l'enseignement, la défense, la collecte des impôts et déléguer le reste de ses fonctions au secteur privé. »
 64. « On devrait réduire le budget de fonctionnement de l'État pour qu'il puisse soutenir des investissements d'avenir. »
 65. « L'État devrait vendre son patrimoine immobilier et les actions de société qu'il possède pour rembourser sa dette. »
 66. « On devrait généraliser le partenariat public/privé pour la construction des établissements scolaires, des routes, des voies de chemin de fer, des hôpitaux, des prisons, etc. »
 67. « On devrait réduire en priorité les postes de fonctionnaires qui n'ont pas d'utilité directe comme les personnels de la culture. »
 68. « On devrait faire financer la culture par des fondations privées et des entreprises. Cela permettrait des économies et plus de souplesse dans les effectifs. »
 69. « L'État n'a plus les moyens d'investir seul pour préparer l'avenir économique, social et écologique de la France. Il faut déléguer cette action à l'Europe. »
 70. « Faire un travail de prévention de la délinquance est inefficace, il faudrait sanctionner et emprisonner davantage les adolescents qui commettent des délits. Pour cela, il est nécessaire de construire de nouvelles prisons. »



On devrait faire payer l'école et l'université à ceux qui en ont les moyens et orienter plus rapidement les élèves

71. « On devrait limiter l'accès des bacheliers à l'université car plus de la moitié d'entre eux échoue en première année. »
72. « Il vaut mieux que les jeunes aillent en apprentissage pour se former à un métier plutôt que de traîner sur les bancs de l'école. »
73. « On devrait faire payer l'école publique aux familles qui en ont les moyens et réserver la gratuité aux familles qui n'ont pas assez de ressources par l'attribution de bourses. »
74. « On devrait rendre chaque établissement scolaire autonome pour que les chefs d'établissements aient une réelle capacité d'initiative et d'innovation. »
75. « Un proviseur de lycée, un principal de collège, un directeur d'école devraient pouvoir évaluer les enseignants qui travaillent dans leur établissement. »
76. « Pour faire des économies, on devrait sous-traiter les fonctions d'entretien ou de restauration des établissements scolaires aux entreprises privées. »
77. « On devrait, comme dans le privé, pouvoir licencier les fonctionnaires qui sont inefficaces et incompetents. »
78. « On devrait augmenter les droits d'inscription dans les universités pour que leur budget soit équilibré. »
79. « Faire payer des frais d'inscription élevés à l'entrée à l'université aurait un effet motivant pour les étudiants. »
80. « Les universités devraient limiter le nombre d'étudiants qu'elles accueillent pour pouvoir faire un travail de meilleure qualité. »

On devrait limiter le rôle de l'hôpital public et déléguer une partie de ses fonctions au privé

81. « Il faut limiter l'accès aux urgences car cela encombre le fonctionnement de l'hôpital public. »
82. « Limiter la durée des séjours à l'hôpital permettrait de limiter le nombre de lits et de faire des économies sans dommage pour les patients. »

EN LIBRAIRIE À PARTIR DU 11 SEPTEMBRE 2014

En finir avec les idées fausses sur les fonctionnaires et la fonction publique

Bernadette GROISON

Édité par les Éditions de l'Atelier en partenariat avec la FSU
176 p. - 5 € (POCHE)

RELATIONS PRESSE ÉDITIONS DE L'ATELIER :

Carole LOZANO

01 45 15 20 25 - 06 76 97 62 20

carole.lozano@editionsatelier.com

RELATIONS PRESSE FSU :

Philippe CASTEL

06 72 53 91 13

philippe.castel@fsu.fr